

Compte rendu de la séance du mercredi 17 octobre 2018

Président : GIBERT Alain

Secrétaire : ROUDIL Aurélie

Présents :

Monsieur Alain GIBERT, Monsieur Hervé CAMPO, Monsieur Alain RIEU, Madame Aurélie ROUDIL, Monsieur Jean-Claude TRICART, Madame Blandine ELAIN, Monsieur Jean-Michel GARINO, Monsieur Olivier JOLY, Madame Virginie PACKO, Monsieur Eric PRAT

Réprésentés :

Madame Mireille LE VAN par Monsieur Hervé CAMPO

Ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 Juillet 2018.
2. Vote de crédits supplémentaires (décision modificative) - Budget M14.
3. Vote de crédits supplémentaires (décision modificative) - Budget M49.
4. Frais de gestion année scolaire 2017-2018 : Commune de Laboule.
5. Frais de gestion année scolaire 2017-2018 : Commune de Tauriers.
6. Frais de gestion année scolaire 2017-2018 : Commune de Rocher.
7. Demande de subvention exceptionnelle par l'Amicale Laïque Rocles-Joannas : Décision modificative.
8. Election d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au Syndicat de Transport Scolaire suite à la démission de Madame Alice VARIN.
9. Election d'un(e) délégué(e) titulaire et d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au Comité Syndical du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA) suite à la démission de Monsieur Alain GIBERT, titulaire et de Monsieur Gaston VAN DYCK, suppléant.
10. Election d'un délégué(e) au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie suite à la démission de Monsieur Gaston VAN DYCK.
11. Désignation d'un second membre à la commission PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie suite au départ de Madame Alice VARIN.
12. Election d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNR) suite à la démission de Madame Alice VARIN.
13. Election d'un(e) délégué(e) suppléant(e) à la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie suite à la démission de Madame Alice VARIN.
14. Désignation d'un(e) titulaire et d'un(e) suppléant(e) pour la commission d'appel d'offres.
15. Diagnostic des Risques Psychosociaux : Désignation d'un élu pour mise en oeuvre de ce dossier.

16. Nouvelle délibération pour désignation d'un délégué à la Protection des Données (DPD).

17. Approbation du rapport du SICTOBA.

18. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie : Définition de l'intérêt communautaire de la politique locale de commerce.

19. Travaux d'extension du réseau d'électricité pour la parcelle B n° 817 : Participation aux frais par Monsieur Fabien LABROT.

Divers :

MARPA Beaulieu : Désignation des bénévoles enquêteurs.

Congrès des Maires de l'Ardèche.

Congrès des Maires à Paris.

Collaboration avec Aurélie ROUDIL dans ses différents dossiers.

SMAM et SICTOBA : Délégations

Je vous informe que les dossiers seront prêts et consultables à partir du 12 Octobre 2018.

Si vous souhaitez obtenir des copies "papier" ou "scan", merci d'en informer le secrétariat.

Mme Packo demande l'autorisation d'enregistrer la séance sur dictaphone, Mr le maire donne son accord.

Délibérations du conseil:

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 Juillet 2018 (2018_082)

Plusieurs élus demandent des explications sur une délibération manquante sur ce compte rendu.

Mr le maire reporte l'approbation de cette délibération en fin de séance.

2) Vote de crédits supplémentaires - Budget M14 (2018_066)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	-250000.00	
202 - 85	Frais réalisat° documents urbanisme	20000.00	
2138 - 85	Autres constructions	330000.00	
10222	FCTVA		5000.00
1641 - 85	Emprunts en euros		95000.00
		TOTAL :	100000.00
		TOTAL :	100000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 6

Contre : 5

Abstention : 0

Refus : 0

Cette délibération fut très discutée (environ 3/4 d'heure), Elle sera sujette à de nombreux débats. Pour justifier toutes les mauvaises interprétations et "erreurs", plusieurs conseillers voteront contre.

3) Vote de crédits supplémentaires - Budget M49 (2018_067)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6218	Autre personnel extérieur	6600.00	
6411	Salaires, appointements, commissions	-4905.32	
6226	Honoraires	-1000.00	
022	Dépenses imprévues	-694.68	

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

4) Frais de gestion année scolaire 2017-2018 : Commune de Laboule (2018_068)

Le Maire expose au Conseil Municipal le montant des frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2017-2018, à savoir :

Dépenses effectuées durant l'année scolaire 2017-2018 pour 23 élèves

Fournitures scolaires :	1 885,28 €
Pharmacie :	0€
Fournitures d'entretien ménager :	650,00 €
Fournitures d'entretien du bâtiment :	29,25 €
Consommation d'eau :	138,16 €
Consommation d'énergie (électricité + granulés bois) :	1 247,25 €
Consommation téléphonique :	767,94 €
Prestation de service (maintenance informatique) :	0 €
Prestation de service (maintenance extincteurs) :	40,00 €
Prestation de service (maintenance + conso photocopieur) :	1 404,00 €
Entretien annuel chaudière bois :	184,00 €
Ordures ménagères :	75,64 €
Eveil musical + sorties d'artistes :	480,00 €
Cycles piscine : adhérente)	0 € (commune
Personnel communal :	

Salaire net	18 630,49 €
Charges patronales	9 061,71 €
TOTAL	34 593,72 €

34 593,72 € = 1 504,07 € pour un élève
23 élèves

Elève concernée sur la Commune de LABOULE :

– SIX Chloé

Le montant dû par la Commune de Laboule s'élève donc à : **1 504,07 €**

Arrêté à la somme de **Mille Cinq Cent Quatre Euros et Sept Centimes.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de demander le remboursement de cette somme à la Commune de Laboule.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

5) Frais de gestion année scolaire 2017-2018 : Commune de Tauriers (2018_069)

Le Maire expose au Conseil Municipal le montant des frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2017-2018, à savoir :

Dépenses effectuées durant l'année scolaire 2017-2018 pour 23 élèves

Fournitures scolaires :	1 885,28 €
Pharmacie :	0€
Fournitures d'entretien ménager :	650,00 €
Fournitures d'entretien du bâtiment :	29,25 €
Consommation d'eau :	138,16 €
Consommation d'énergie (électricité + granulés bois) :	1 247,25 €
Consommation téléphonique :	767,94 €
Prestation de service (maintenance informatique) :	0 €
Prestation de service (maintenance extincteurs) :	40,00 €

Prestation de service (maintenance + conso photocopieur) :	1 404,00 €
Entretien annuel chaudière bois :	184,00 €
Ordures ménagères :	75,64 €
Eveil musical + sorties d'artistes :	480,00 €
Cycles piscine : adhérente)	0 € (commune)
Personnel communal :	
Salaire net	18 630,49 €
Charges patronales	9 061,71 €
TOTAL	34 593,72 €

Conformément à la délibération en date du 18 Avril 2012, il faut appliquer un coût de pondération de 0.83.

$$34\,593,72\text{ €} \times 0,83 = 28\,712,78\text{ €}$$

$$\frac{28\,712,78\text{ €}}{23\text{ élèves}} = 1\,248,38\text{ € pour un élève}$$

Elèves concernées sur la Commune de TAURIERS :

- DELRANC Lilou
- LAYACHI Meyssane

Le montant dû par la Commune de Tauriers s'élève donc à : **2 496,76 €**

Arrêté à la somme de **Deux Mille Quatre Cent Quatre Vingt Seize Euros et Soixante Seize Centimes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de demander le remboursement de cette somme à la Commune de Tauriers.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

6) Frais de gestion année scolaire 2017-2018 : Commune de Rocher (2018_070)

Le Maire expose au Conseil Municipal le montant des frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2017-2018, à savoir :

Dépenses effectuées durant l'année scolaire 2017-2018 pour 23 élèves

Fournitures scolaires :	1 885,28 €
Pharmacie :	0€
Fournitures d'entretien ménager :	650,00 €
Fournitures d'entretien du bâtiment :	29,25 €
Consommation d'eau :	138,16 €
Consommation d'énergie (électricité + granulés bois) :	1 247,25 €
Consommation téléphonique :	767,94 €
Prestation de service (maintenance informatique) :	0 €
Prestation de service (maintenance extincteurs) :	40,00 €
Prestation de service (maintenance + conso photocopieur) :	1 404,00 €
Entretien annuel chaudière bois :	184,00 €
Ordures ménagères :	75,64 €
Eveil musical + sorties d'artistes :	480,00 €
Cycles piscine : adhérente)	0 € (commune
Personnel communal :	
Salaire net	18 630,49 €
Charges patronales	9 061,71 €
TOTAL	34 593,72 €

34 593,72 € = 1 504,07 € pour un élève
23 élèves

Elève concerné sur la Commune de ROCHER :

– DEBONO Yaël

Le montant dû par la Commune de Laboule s'élève donc à : **1 504,07 €**

Arrêté à la somme de **Mille Cinq Cent Quatre Euros et Sept Centimes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de demander le remboursement de cette somme à la Commune de Rocher.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

7) Demande subvention exceptionnelle - Vote crédits supplémentaires M14 (2018_071)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle émise par l'Amicale Laïque de Joannas-Rocles suite à la venue de l'association Sud-Africaine "Soweto Choir", ambassadrice de la Fondation Nelson Mandela.

Cette association est intervenue auprès des enfants de l'école de Rocles le vendredi 21 septembre.

Le Maire propose une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €.

Si les membres du Conseil Municipal sont d'accord, il convient donc de voter les crédits supplémentaires suivants :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-200.00	
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	200.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

8) Election délégué suppléant Synd. Transp. Scolaires (2018_072)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération adoptée par le Conseil Municipal le 20 Janvier 2017 concernant les délégués désignés pour représenter la Commune au Syndicat de Transport Scolaire qui doivent être au nombre

de trois, à savoir Madame Aurélie ROUDIL, Madame Alice VARIN et Monsieur Hervé CAMPO.

Madame Alice VARIN ayant démissionné de son poste de conseillère municipale, il convient donc de procéder à son remplacement.

Monsieur Jean-Michel GARINO est candidat à ce poste.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal désignent Monsieur Jean-Michel GARINO en qualité de délégué au Syndicat de Transport Scolaire avec Madame Aurélie ROUDIL et Monsieur Hervé CAMPO.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

9) Election délégués titulaire et suppléant au comité syndical du SEBA (2018_073)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Gaston VAN DYCK de son poste de conseiller municipal, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant au comité syndical du SEBA.

Monsieur Alain GIBERT ayant démissionné de son poste de délégué titulaire au comité syndical du SEBA, il convient également de le remplacer.

Monsieur Hervé CAMPO est candidat au poste de délégué titulaire au comité syndical du SEBA.

Monsieur Olivier JOLY est candidat au poste de délégué suppléant au comité syndical du SEBA.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal désignent Monsieur Hervé CAMPO en qualité de délégué titulaire et Monsieur Olivier JOLY en qualité de délégué suppléant au comité syndical du SEBA.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

10) Election délégué(e) au Conseil Communautaire de la Com. Com. Beaume Drobie (2018_074)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Gaston VAN DYCK de son poste de conseiller municipal, il convient de procéder à son remplacement en tant que délégué au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie.

Madame Virginie PACKO et Monsieur Olivier JOLY sont candidats à ce poste.

Madame PACKO a obtenu 5 voix, Monsieur JOLY a obtenu 5 voix.

1 abstention

Après en avoir délibéré, Mr JOLY étant le plus âgé, les membres du Conseil Municipal le désignent en tant que délégué au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

11) Désignation second membre à la commission PLUI (2018_075)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Alice VARIN de son poste de conseillère municipale, il convient de procéder à son remplacement en tant que membre de la commission PLUI à la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie.

Monsieur Alain GIBERT est également membre chargé de représenter la commune à cette commission.

Madame Blandine ELAIN est candidate à ce poste.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal désignent Madame Blandine ELAIN en tant que second membre à la commission PLUI de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

12) Election délégué(e) suppléant(e) au Comité Syndical du PNR (2018_076)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Alice VARIN de son poste de conseillère municipale, il convient de procéder à son remplacement en tant que déléguée suppléante au Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Monsieur Eric PRAT est candidat à ce poste.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal désignent Monsieur Eric PRAT en qualité de délégué suppléant au Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Madame Aurélie ROUDIL reste déléguée titulaire.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 2

Refus : 0

13) Election délégué(e) suppléant(e) à la CLETC de la Com. Com. Beaume Drobie (2018_077)

Cette délibération est reportée à un prochain conseil municipal.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

14) Désignation d'un(e) titulaire et d'un(e) suppléant(e) à la com. d'appel d'offres (2018_078)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres est, à ce jour, constituée de la façon suivante :

Président :

Alain GIBERT

Membres titulaires :

Merryl ZELIAM

Hervé CAMPO

Jean-Claude TRICART

Membres suppléants :

Aurélie ROUDIL

Alice VARIN

Alain RIEU

Suite à la démission de Madame Alice VARIN et de Monsieur Merryl ZELIAM, il convient donc de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Madame Virginie PACKO et Monsieur Jean-Michel GARINO sont candidats à ce poste.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal désignent Monsieur Jean-Michel GARINO en qualité de membre titulaire et Madame Virginie PACKO en qualité de membre suppléante.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

15) Diagnostic des Risques Psychosociaux : Désignation d'un élu 2018_083

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis 2014, les autorités territoriales doivent réaliser un diagnostic des risques psychosociaux.

Ce diagnostic intègre des indicateurs tels que le taux d'absentéisme pour raison de santé, le taux de rotation des agents, le taux de visite sur demande au médecin de prévention, le taux de violences sur agents etc...

Depuis 2015, chaque employeur public doit élaborer sur la base du diagnostic un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Cette évaluation doit être intégrée au document unique hygiène et sécurité (dossier suivi par Alain RIEU).

A ce jour, rien n'a été fait pour la commune de Rocles.

Il convient donc de désigner un élu qui sera chargé de l'élaboration de ce diagnostic, le conseil municipal décide que ce dossier sera étudié par un ou plusieurs élu(e)s avant de désigner un ou des référent(e)s pour travailler ce dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de reporter ce dossier.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

16) Désignation d'un délégué à la Protection des Données (DPD) (2018_079)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la délibération adoptée le 03 Juillet 2018 désignant Monsieur Hervé CAMPO en tant que référent de la Commune auprès d'A.GE.D.I dans le cadre de la protection des données (DPD) n'est pas recevable en l'état.

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération :

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I..

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice

des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme DPO (DPD) mutualisé M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal DECIDENT :

- d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.
- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale

Il est ici précisé que Monsieur Hervé CAMPO sera le référent de la Commune auprès d'A.G.E.D.I.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

17) Service Déchets Ménagers de la Com. Com. : Approbation du rapport annuel 2017 2018_084

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets approuvé par la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie le 07 Juin 2018.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, décide d'approuver le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

18) Modification statuts de la Com. Com. Beaume Drobie (2018 080)

Monsieur le Maire fait part de la saisine du Président de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie relative aux modifications des statuts engagés par délibération du conseil communautaire en date du 19 septembre 2018.

Il donne lecture de cette délibération.

Le conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur la proposition de modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes, à savoir :

"I COMPETENCES OBLIGATOIRES

A DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A 5 Soutien aux filières économiques d'intérêt communautaire

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

"Soutien aux activités artisanales et commerciales avec point de vente : aide directe aux entreprises dans le cadre d'une convention avec le Conseil Régional"

Après en avoir débattu,

Après avoir oui son maire,

Le conseil municipal se prononce favorablement pour la proposition de modification des statuts telle que proposée par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie en date du 19 septembre 2018.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 2

Refus : 0

19) Extension réseau électricité Champ de la Plaine : Participation Mr F. LABROT (2018_081)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de restauration de Monsieur Fabien LABROT du bâti lui appartenant, cadastré section B n° 819, lieudit "Champ de la Plaine".

Pour lui permettre de mener à bien ce projet, il convient de faire une extension de l'alimentation en électricité.

Pour ce faire, deux branchements pourraient être réalisés le long de la route départementale 24, à la limite de la parcelle cadastrée section B n° 1344 qui permettront d'alimenter, d'une part, la chapelette, d'autre part la parcelle appartenant à Mr LABROT qui s'engage à effectuer une tranchée de 190 mètres en terrain privé pour rejoindre son bâti à restaurer.

Le coût total de cette opération s'élèverait à 17 745,00 € TTC.

La part de la commune de Rocles s'élèverait à 3 696,87 € (25 % du montant HT) payable au SDE 07 sur 10 ans.

Monsieur le Maire propose donc de demander une participation de Monsieur Fabien LABROT, à hauteur de 50 % de la part communale, soit 1 850 € HT (2 220 € TTC).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à demander une participation financière à Monsieur Fabien LABROT, d'un montant TTC de 2 220,00 €. Un titre correspondant à ce montant sera donc émis à l'encontre de Monsieur Fabien LABROT.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 3

Refus : 0

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 Juillet 2018 (2018_082)

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal s'il y a lieu d'émettre des observations et/ou remarques sur le compte-rendu du dernier conseil municipal du 03 Juillet 2018 et il lui demande de l'approuver.

Cette délibération a été reportée en fin de séance, et non votée, reportée au prochain conseil municipal pour explication.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

FIN DE SEANCE : 21H00